Mairie de **TREZILIDE**
29440

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212903017-20261106-20260048-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux vingt-six
Le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, maire

Date de convocation : 29 octobre 2026

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Benoit BELLANGER Alméno MARTINS, Christine LE DOUARAIN, Karine LE ROUX, Julien CREACH, Alexia LEQUEUX, Florent LANCHEC, Manon SAILLOUR-DILER

Absente excusée : Madame Sylviane BLOUET (pouvoir à Yves-Marie GILET).
Madame Manon SAILLOUR-DILER a été élue secrétaire.

OBJET

Participation de la commune de Plouzévédé pour l'aide maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention permettant à la commune de Plouzévédé de participer à la rémunération de l'agent qui occupe le poste d'aide maternelle est échue.

Après concertation avec les élus de Plouzévédé Monsieur Le Maire propose de renouveler cette convention à compter de cette année scolaire 2026-2027 à hauteur de 41% de prise en charge pour Trézilidé et 59% de prise en charge pour Plouzévédé. Cette convention est valable 3 ans avec un nouveau calcul suivant les effectifs de chaque commune chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

La secrétaire,

Manon SAILLOUR-DILER

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Maire,

MAIRIE DE TREZILIDE 29 (Finistère)

Yves-Marie GILET